

Règlement du jeu concours

« Rêves de quartier »

Organisé par :



En partenariat avec :



L'association Vent d'Ouest pour la transition des quartiers sud-ouest de Caen (association loi 1901 immatriculée au répertoire SIREN sous le numéro 853 951 796 - siège social : 5 bis rue Damozanne, 14 000 Caen) organise un jeu concours (sans obligation d'achat) sur le thème « Rêves de quartier », dans le cadre de son projet « Le monde change, et nous ? Dessinons notre quartier en 2030 ! ».

Habitantes et habitants des quartiers sud-ouest de Caen, amies et amis des quartiers sud-ouest de Caen, prenez connaissance du règlement ci-dessous.

Nous attendons vos créations !!!

Article I. Contexte du jeu concours

Vent d'Ouest est une association de quartier et de transition écologique, ancrée dans les quartiers sud-ouest de Caen (Haie Vigné, Saint-Ouen, Beaulieu, Venoix), un

territoire de 15 000 habitantes et habitants. Elle a été créée en juin 2019 et a lancé quelques mois après le projet :

Le monde change, et nous ? Dessinons notre quartier en 2030 !

L'objectif de l'association Vent d'Ouest est de contribuer à la transition écologique à l'échelle des quartiers sud-ouest de Caen. Convaincue de l'importance de l'action locale, et suivant notamment les travaux de Rob Hopkins, elle considère l'interconnaissance, la convivialité et les partenariats comme des composantes essentielles de cette transition écologique. Vent d'Ouest pense aussi que pour être collectivement acteurs et actrices du changement, il est nécessaire de partager sur ce dont nous avons, ensemble, envie pour notre avenir, afin d'être en capacité de le concrétiser.

Depuis deux ans, Vent d'Ouest a articulé son action autour de trois piliers :

- **Mieux connaître et faire connaître le quartier (diagnostic partagé)**, avec des balades diagnostic, un groupe de travail, des échanges nombreux avec les actrices et acteurs du quartier.
- **Animer le quartier et partager autour des enjeux de transition écologique (culture commune)**, qui s'est traduit par de nombreuses animations dans le quartier. Plus d'une centaine d'événements organisés ou soutenus par l'association depuis sa création pour mobiliser un public le plus large possible : ciné-rencontre, participation aux quartiers animés, quartiers d'été et au vide-greniers, club lecture, balades urbaines, jeux sur le climat, ateliers zéro déchets, résidences d'architectes...
- **Dessiner ensemble le quartier en 2030 (visions partagées)**, séquence en cours avec le lancement des visions partagées par le festival « Futurs Ici » et un événement de restitution prévu le 5 décembre au 17B. De nombreux partenaires sont mobilisés pour le festival « Futurs Ici » ou pour construire des visions du quartier à horizon 2030. Au cours des prochains mois, les écoles Jean Moulin, Haie Vigné, Fernand Léger et Duc Rollon, le collège Jean Moulin, le lycée Jeanne d'Arc, accompagnés de partenaires culturels comme le CPIE ou le Pavillon, vont construire des visions futures pour le quartier. Le jeu concours vise à élargir ce cercle au plus grand nombre.

Tandem, le 17B et le CPIE Vallée de l'Orne ont des projets associatifs intégrant les enjeux de transition écologique. Ces trois structures ont déjà travaillé à plusieurs reprises avec Vent d'Ouest. C'est tout naturellement qu'ils sont partenaires du jeu concours.

Article II. Accès au concours

Le règlement du concours est accessible sur les sites internet de Vent d'Ouest et de ses partenaires :

- Vent d'Ouest : www.votc.fr
- Le 17B : <https://www.le17b.com/>

- Tandem <http://www.caentandem.com/>
- CPIE Vallée de l'Orne : <https://www.cpievdo.fr/>

Article III. Dates et durée

Le concours se déroule du **27/09/2021** à 9 heures au **23/11/2021** à 18 heures inclus. L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article IV. Conditions de participation

La participation au concours est gratuite.

Une même personne (nom et adresse identiques) ne peut participer qu'une seule fois (envoi maximum d'un « Rêve de quartier » par personne). Ce concours est ouvert à toute personne, qu'elle soit majeure ou mineure, qu'elle habite ou non dans les quartiers sud-ouest de Caen tels qu'entendus par Vent d'Ouest (Beaulieu, Venoix, Haie Vigné, Saint-Ouen).

Les personnes mineures doivent concourir avec le consentement écrit et sous le contrôle de leurs parents ou représentant(s) de l'autorité parentale.

Les « Rêves de quartier » peuvent être déposés comme suit :

- **Dépôt matériel auprès des partenaires du concours :** Le 17B, Tandem et le CPIE. Les adresses exactes et créneaux de dépôt seront précisés sur la page internet du concours.
- **Dépôt numérique à contact@votc.fr.**

Chaque « Rêve de quartier » déposé devra être accompagné d'un document numérique ou lisible précisant les nom et prénom de la personne participante, ses coordonnées (adresse, téléphone, adresse e-mail), le titre du « Rêve de quartier » avec un descriptif de la création de maximum 500 signes (espaces compris).

Article V. Créations acceptées

Supports possibles

Les supports pour raconter un « Rêve de quartier » sont ouverts, tout en devant respecter une taille limite :

- Papier, carton, toile, etc. : format A2 maximum (possible de diviser le support, par exemple, 4xA4=A2)
- 3D : la création devra pouvoir rentrer dans une boîte carrée 40x40 cm
- Audio, vidéo : 5 minutes maximum (format mp3 pour l'audio, mp4 pour la vidéo)
- Sketch, saynète : 5 minutes maximum (envoyer une vidéo mp4 ou un audio mp3 avec le texte écrit, une représentation pourra être prévue le 5 décembre)

Si un support n'est pas prévu par le règlement, la personne pourra demander au jury quelle est la taille limite pour sa situation particulière.

Conditions à respecter

1. **Obligation de lien avec les quartiers sud-ouest de Caen :** les « Rêves de quartier » devront avoir un lien clair avec les quartiers sud-ouest de Caen tels qu'entendus par l'association Vent d'Ouest (Venoix, Beaulieu, Saint-Ouen, Haie Vigné). En cas de doute sur les limites du quartier, les participantes et participants peuvent poser à tout moment la question à l'association vent d'Ouest.
2. **Se projeter à horizon 2030 :** proposer une vision du futur « proche », dans 9-10 ans ».
3. **Prendre en compte les enjeux écologiques.**

Créations exclues

Les créations suivantes ne pourront être soumises au jeu concours :

- Créations à laquelle a participé un membre du jury ;
- Créations réalisées dans le cadre des partenariats « visions partagées » soutenues par Vent d'Ouest.

Une personne ayant participé à un projet « visions partagées » soutenu par Vent d'Ouest peut participer au jeu concours avec une autre création.

Article VI. Catégories, lots et mode de sélection des « Rêves de quartier »

Catégories

Trois « Rêves de quartiers » seront sélectionnés selon les catégories suivantes :

1. « Le rêve qui fait rêver » : création qui donne envie qu'elle se concrétise.
2. « Le rêve le plus drôle » : création qui fait rire ou sourire, approche décalée.
3. « Comm'un rêve ensemble » : création collective par au moins 3 personnes, un rêve partagé ou co-créé.

Lots

Pour les catégories « Le rêve qui fait le plus rêver » et « Le rêve le plus drôle », chaque personne recevra une cagette de produits bio et/ou locaux d'une valeur de 50 euros minimum.

Pour la catégorie « Comm'un rêve ensemble », le groupe recevra une cagette de produits bio et/ou locaux d'une valeur de 150 euros minimum.

Mode de sélection

Les « Rêves de quartiers » seront sélectionnés par un jury composé comme suit :

- Deux personnes représentant Vent d'Ouest
- Une personne pour le 17B
- Une personne pour Tandem
- Une personne pour le CPIE de la vallée de l'Orne

La composition du jury sera rendue publique au plus tard le 23 novembre et se réunira avant le 5 décembre, date d'annonce des « Rêves de quartier » sélectionnés et de remise des prix. Les membres du jury ne pourront pas participer au jeu concours.

Tous les « Rêves de quartier » reçus seront exposés, sauf avis contraire des partenaires, lors du temps fort du 5 décembre.

Remise ou retrait des Lots

Les lots seront remis directement aux auteurs et autrices de « Rêves de quartier » sélectionnés le 5 décembre. Suite à cet événement, les personnes n'étant pas venues à la remise de prix auront 14 jours pour venir retirer leur lot. Sans réponse à l'appel téléphonique ou au courriel invitant à retirer son lot dans ce délai de 14 jours, le lot sera perdu. Il pourra être attribué à un autre participant désigné par le jury.

Article V. Droits d'auteurs et exposition

Les personnes participantes garantissent qu'elles sont les autrices des « Rêves de quartier » envoyés et autorisent la représentation gratuite de leurs œuvres dans le cadre de ce concours. Elles acceptent la reproduction de leur œuvre, sous couvert de la législation de la propriété intellectuelle, pour les besoins de Vent d'Ouest et de ses partenaires (le 17B, Tandem, CPIE Valle de l'Orne) sur tous supports, hors usage commercial. Vent d'Ouest et ses partenaires s'engagent à citer le nom de l'auteur ou autrice à chaque utilisation, sauf demande contraire de sa part.

Les « Rêves de quartier » seront exposés, sauf avis contraire des partenaires, le 5 décembre lors de l'évènement de restitution au 17B. Concernant les créations sous forme de sketchs, saynètes ou autres formes de spectacle vivant, un moment sera organisé pour permettre leur mise en scène.

Article VI. Réclamation

La participation à ce jeu-concours implique le plein accord des concourants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamations quant aux résultats. Vent d'Ouest et ses partenaires ne pourront être tenus responsables si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates interviennent ou même si le concours était modifié ou purement et simplement annulé.

Les personnes participantes renoncent à tout recours concernant les modalités du concours, son déroulement, ses résultats et la remise du prix du public.

Chaque participant certifie être l'auteur des œuvres envoyées et garantit avoir recueilli les autorisations nécessaires des personnes éventuellement mises en scène dans le cliché. Vent d'Ouest et ses partenaires (le 17B, Tandem, CPIE Vallée de l'Orne) se réservent le droit de faire usage gratuitement des œuvres envoyées à l'occasion de ce jeu concours (sélectionnées et non sélectionnées), dans le cadre d'éventuelles actions organisées dans le futur. Les responsables du concours se réservent le droit de supprimer les œuvres qu'ils jugent comme pouvant revêtir un caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature choquante. Le participant ne pourra aller à l'encontre de la décision de supprimer du concours une œuvre jugée irrecevable.

Toute contestation ou réclamation relative au concours devra être formulée par écrit à l'adresse de l'organisateur. Aucune contestation ne sera prise en compte 8 jours après la clôture du concours.

Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu concours sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les nécessités de leur participation et à l'attribution de leurs gains. Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur.